



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stratégie de lutte et de prévention contre la variole du singe

Question écrite n° 573

Texte de la question

Mme Fatiha Keloua Hachi alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation sanitaire relative à la variole du singe et demande une clarification de la stratégie gouvernementale face à la propagation rapide de la maladie en France. Alors que la France recensait plus de 1 500 cas au 21 juillet 2022, chiffres encore potentiellement sous-estimés, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décidé de déclencher le 23 juillet 2022 son plus haut niveau d'alerte sanitaire, pour tenter de contenir la flambée des cas. En France, associations et professionnels de santé dénoncent la lenteur et la relative faiblesse de la stratégie vaccinale, ainsi que l'absence de stratégie de prévention claire et adaptée. Mme la députée interroge M. le ministre sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour amplifier la réponse sanitaire et accélérer la stratégie vaccinale, afin d'empêcher la propagation de la maladie à la population générale. Alors que la vaccination est considérée désormais comme la voie la plus efficace de lutte contre cette maladie, Mme la députée souligne le manque de transparence criant dans la gestion de cette nouvelle crise sanitaire et demande si le Gouvernement envisage une plus grande transparence concernant le nombre de doses de vaccins disponibles, la taille des stocks et la stratégie d'approvisionnement de la France. Enfin, elle lui demande si le Gouvernement envisage une stratégie spécifique pour les personnes immunodéprimées ou vivant avec le VIH, qui pourraient nécessiter un schéma vaccinal plus long pour être totalement immunisées.

Texte de la réponse

Dès les premiers cas autochtones d'infection à virus Monkeypox en Europe détectés à la mi-mai 2022, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), les agences sanitaires nationales et les sociétés savantes, le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre un plan d'actions dédié pour analyser l'évolution de la situation épidémiologique à l'international et en France, détecter les personnes infectées et les prendre en charge, définir les conduites à tenir et les mesures de prévention et de communication pour limiter les risques de transmission et déployer la vaccination. Le 1er cas a été détecté sur le territoire national le 19 mai 2022. Dans les suites de l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 20 mai 2022, les premières vaccinations des personnes contacts à risque de personnes atteintes du Monkeypox ont été organisées le 27 mai 2022. Face à l'évolution de l'épidémie, la HAS a rendu un nouvel avis le 7 juillet 2022 relatif à la vaccination préventive des groupes de populations les plus touchés par l'épidémie et à risque de contracter la maladie. Le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre cet avis dès sa publication, et les premières vaccinations de personnes en pré-exposition ont été organisées le 11 juillet 2022. Malgré des tensions en ressources humaines durant la période estivale, la vaccination contre le virus Monkeypox est montée en puissance tout au long de l'été. Ainsi, 70 lieux proposaient la prise de rendez-vous pour la vaccination préventive à son ouverture le 11 juillet. Au tout début du mois d'août, 136 lieux étaient ouverts. Au 18 août, 185 sites étaient ouverts et ce sont aujourd'hui 242 lieux qui proposent la vaccination contre le virus Monkeypox. Le nombre de doses administrées a augmenté chaque semaine : de 1 544 injections au total la semaine du 11 juillet, puis 4 596 la semaine suivante, et jusqu'à 15 993 la semaine du 22 août (semaine avec le plus grand nombre d'injections réalisées), pour un total d'injections à date du 3 octobre de 113 984. La préparation de la France aux menaces sanitaires a

permis de répondre très vite à cette émergence, par la mise à disposition rapide de vaccins. Les données du stock de l'Etat sont des données couvertes par le secret de la défense nationale. La France a reçu plusieurs livraisons de vaccins en 2022, qui permettent de vacciner toute la population cible. La France est ainsi le premier pays européen à avoir pu ouvrir la vaccination préventive de façon large. S'agissant des campagnes de prévention, de nombreux supports et campagnes de communication ont été réalisés tout au long de l'épidémie, diffusés via les Agences régionales de santé, le secteur associatif et les réseaux sociaux, et mis à disposition des professionnels de santé et des gérants de lieux de convivialité à risque de transmission de la maladie. Ces supports sont tous disponibles sur le site de Santé publique France ; le site sexosafe.fr est notamment régulièrement actualisé par Santé publique France. En complément, dès le début de l'alerte, le ministère de la santé et de la prévention a également réuni toutes les semaines les principales associations communautaires pour préciser et adapter les messages de prévention. Ce sont 17 réunions qui se sont ainsi tenues avec les associations. En complément, le Ministre a tenu deux réunions plénières avec l'ensemble des parties prenantes de la lutte contre le virus : scientifiques, associations, ARS, agences nationales, etc. Santé publique France publie chaque semaine un point de situation sur le nombre de cas confirmés de Monkeypox. Le pic des contaminations a eu lieu au début du mois de juillet. Le nombre de nouveaux cas est en baisse chaque semaine depuis. Le ministère de la santé et de la prévention continue de suivre avec attention l'évolution de l'épidémie.

Données clés

Auteur : [Mme Fatiha Keloua Hachi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 573

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3656

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4734